

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 4 juillet 2023**

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-07-04-43 | Personnel CCAS - création de taux de vacation
et recrutement de vacataires pour la période du 01/07/2023 au 31/12/2023**

Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11
Nombre de pouvoir : 3
Nombre d'excusés : 3
Convoqué le 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 04 juillet, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse , Président.

Etaient présents :

Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Marie-Pierre Rodriguez,
Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Didier Burg, Madame Danielle Boulais, Madame
Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur
Alain Goussault, Madame Michèle Henry.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Behec, Madame Florence
Boucard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Monsieur Jacques Dutheil donne
pouvoir à Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Joachim Moyse , Monsieur Francis Schilliger, Madame Karine Pégon.



Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique.

Considérant :

- qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires,
- qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, les vacataires seront rémunérés après service fait sur la base de taux de vacation,
- que le taux de vacation brut est maintenu à 11.64 € de l'heure.

Le Conseil d'administration décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à recruter des agents vacataires dans la limite des besoins et crédits alloués pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 dans le tableau ci-dessous :

Vacation	Missions	Durée de la vacation	Taux de vacation brut	Revalorisation	Budget alloué pour les vacations réalisées du 01/07/2023 au 31/12/2023
Animateur atelier de prévention séniors	L'animateur accompagne des sorties, organise et pilote des activités d'animation et de prévention en direction des personnes âgées (résidents Croizat et autres séniors)	1h	11,64 €	smic si déclenchement de l'indemnité différentielle	4 020,14€

Précise que :

- La dépense est imputée au budget du CCAS prévu à cet effet.

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 06/07/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230704-2023-07-04-43-DE

Publié ou notifié : **13 JUL. 2023**